



Ma femme a quitter domicile, que faire ?

Par **luky**, le **16/05/2009** à **11:01**

Bonjour, rnma femme vient de quitter le domicile, avec tous nos meubles, (que j'ai acheter car elle n'a jamais jamais travailler...) rnque faut il faire ? rnvoyons plus loin, le terrain de notre maison est un bien que mes parents m'ont donner apres le mariage. nous sommes sous le regime de communauté de bien, peut elle me demander de vendre la maison pour avoir la moitié de sa valeur? rnet j'insiste sur le faite que j'ai été le seul a travailler pendant plus de 20 ans...

Par **luky**, le **16/05/2009** à **15:51**

on ma dit qu'il faut faire une main courante, est ce vrai ?

Par **camillette13**, le **24/05/2009** à **12:51**

Bonjour, rn rnEn ce moment je vis le même chose ds la famille, je sais que la personne ayant quitté le foyer peut faire une main courante pour se protéger(mais je crois pour une bonne raison: personne battu, enfin je crois!!!!) donc la personne étant resté au domicile n'a le droit de changer les serrures du domicile en question.

Par **Marion2**, le **24/05/2009** à **16:51**

Bonjour,
Je réitère mes propos camillette, *une main-courante ne vous protège en rien* .
La seule solution, contacter un avocat pour engager une procédure de divorce, faire une demande de référé afin que le JAF vous accorde rapidement le droit de quitter le domicile conjugal.
Cordialement.

Par **Patricia**, le **24/05/2009** à **17:21**

luky,
Où en êtes-vous depuis le 16 mai ?
Déposer main courante, pourquoi pas.
Si ce n'est déjà fait ? : Etes vous allé voir un avocat ? Avez-vous fait établir par constat d'huissier le déménagement de vos meubles ?
Pour camillette13 :
Merci de ne pas ouvrir un autre post sous une question en cours,
Le message de lucky se trouve maintenant "hors sujet personnel"....